

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 20181015.02 (régularisation)**

Le quinze octobre Deux Mil Dix-Huit, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Marcel BRUN, Dominique BRUNOD, Corinne BUSALB, Gilles CHRISTIN, Françoise DUCHINI, Martine GACHON, Bruno KARST, Marie NICASTRO, Franck PAVIOL, Brigitte PETIT, François RIEU ; formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Pierre CHAZELAS, Sylvie DAL MOLIN, Pierre DUCHINI, Bernard TARTARAT CHAPITRE.

Était excusée : Lina BLANC.

Secrétaire de Séance : Marie NICASTRO

Date de convocation : le 10 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16 (seize)

Présents : 11 (onze)

Votants : 11 (onze)

**OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DE
MONSIEUR DENIS ROCIPON
REGULARISATION ELECTIONS IRREGULIERES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; et notamment ses articles L.2122-7 ; L.2122-7-2 ; L.2122-8 et L.2122-10.

Vu la délibération n°20160314.03 prise par le Conseil municipal réuni le 14 mars 2016 maintenant à quatre le nombre de postes d'Adjoints ;

Vu la délibération n°20180924.10 prise par le Conseil municipal réuni le 24 septembre 2018 décidant de maintenir le rang du nouvel Adjoint.

Vu la délibération n°20181015.01 prise par le Conseil municipal réuni le 15 octobre 2018 retirant la délibération n°20180924.11 prise par le Conseil municipal réuni le 24 septembre 2018 portant élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

Considérant que Monsieur Denis ROCIPON, Conseiller municipal a été installé 4^{ème} Adjoint au Maire le 23 mai 2016.

Considérant que par lettre adressée à Monsieur le Préfet et réceptionnée le 20 juin 2018, Monsieur Denis ROCIPON a demandé à démissionner de ses fonctions de 4^{ème} Adjoint au Maire et conjointement de son mandat de Conseiller municipal.

Considérant que par lettre du 5 juillet 2018, le Représentant de l'Etat a accepté la démission de Monsieur Denis ROCIPON de ses fonctions d'Adjoint au Maire et conjointement de son mandat de Conseiller municipal.

Considérant qu'à la suite de la démission de Monsieur Denis ROCIPON, le Conseil municipal a décidé par délibération n°20180924.10 de maintenir le rang du nouvel Adjoint à élire.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles élections AU TITRE D'UNE REGULARISATION à la suite du retrait de la délibération n°20180924.11.

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Considérant que le Bureau de vote est constitué des membres suivants : Madame Brigitte PETIT, Maire ; Madame Marie NICASTRO, Secrétaire de Séance ; Messieurs Bruno KARST et François RIEU, Assesseurs.

Considérant que Madame le Maire a procédé à l'appel à candidature(s).

Considérant que seul Monsieur Dominique BRUNOD s'est présenté comme candidat.

Considérant que Madame le Maire a appelé chacun des Conseillers à déposer dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Considérant le résultat du 1^{er} tour de scrutin comme suit :

Enregistrement de (s) candidature (s) : Monsieur Dominique BRUNOD

o **Résultat du 1^{er} tour de scrutin :**

Nombre d'élus présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)

Nombre de votants (bulletins déposés) : 11 (onze)

Nombre de bulletins ne contenant pas une désignation suffisante : 1 (un)

Nombre de bulletins blancs : 4 (quatre)

Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins moins les bulletins ne contenant pas une désignation suffisante et les bulletins blancs) : 6 (six)

Majorité absolue des suffrages exprimés : 4 (quatre)

Monsieur Dominique BRUNOD ayant obtenu **6 (six)** voix au premier tour de scrutin, est immédiatement installé au poste de 4^{ème} Adjoint au Maire. Le tableau des Adjoints au Maire (après régularisation) est alors le suivant :

QUALITE (Monsieur ou Madame)	PRÉNOM et NOM	FONCTION
VACANCE DE POSTE DEPUIS LA DEMISSION DE MADAME FRANCOIS MARCHAND RENDUE EFFECTIVE LE 1 ^{ER} OCTOBRE 2018		1 ^{ère} Adjoint
Monsieur	Franck PAVIOL	2 ^{ème} Adjoint
Madame	Marie NICASTRO	3 ^{ème} Adjoint
Monsieur	Dominique BRUNOD	4 ^{ème} Adjoint

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le -----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20181015-20181015-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2018
Affichage : 06/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 15 octobre 2018
Madame le Maire,

Brigitte PETIT

